



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance régulière le mardi 10 juillet 2018 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire avec une marge de recul avant de 3 mètres minimum au lieu de 15 mètres, comme le stipule l'article 7.3.2 du règlement de zonage 2006-90 et l'annexe 1, feuillet 1 de 7, du même règlement .

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Lot 6 045 006 sur la route 204 de la municipalité de Saint-Ludger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 18 juin 2018.

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière